



Ligue
Poitou-Charentes
DE
TENNIS DE TABLE



CONVENTION entre la Ligue et les Comités Départementaux - Saison 2014-2015

La ligue Poitou-Charentes représentée par son Président, M. Gilles Bouvier, et le comité de tennis de table de Charente-Maritime représenté par sa Présidente Mme Fabienne LATREUILLE.

Dans le cadre de son plan de développement régional, la Ligue souhaite harmoniser et fédérer les actions techniques dans les 4 départements. Elle soutiendra les Comités Départementaux en signant une convention annuelle pour les accompagner dans leurs projets techniques et de développement.

CHAPITRE 1 – LES ACTIONS TECHNIQUES :

Titre I – LE RECRUTEMENT ET LA DETECTION :

LA MISE EN PLACE DE JOURNEES DE RECRUTEMENT AU NIVEAU LOCAL :

- 4 à 5 journées de découvertes de l'activité pour les 4-7 ans auprès des écoles, ALSH, péri scolaires, familles ;
- Organisation de PPP 4-7 ans, adapté au niveau local, dans les clubs du comité pouvant accueillir ce public ;
- Inscrire les participants au PPP sous SPID.
- Ouverture de créneaux baby Ping dans les clubs;
- Obtention du label baby Ping pour tous les clubs accueillant des 4-7 ans dans le département ;
- Dotation d'outils pédagogiques : La Ligue remboursera 50% du prix des raquettes baby-ping (150 maximum), en faire la demande auprès de la CTL en envoyant le projet de l'action et en précisant le nombre d'enfants saisi sous SPID. Un bilan rapide de l'action avec la liste des enfants doit être adressé à la CTL ;
- Objectifs : Mettre en place une stratégie avec les clubs pour augmenter le nombre de licenciés dans cette catégorie d'âge :
- Suivi de la Méthode Française : Créer un challenge et une dynamique dans son département pour utiliser cette méthode ;
- L'objectif quantifiable est l'augmentation des licenciés poussins (Minimum + 12 Garçons & 8 Filles) et la participation au Top de détection départemental.
- Organiser des animations de promotion dans le cadre de la licence événementielle

LA MISE EN PLACE D' ACTIONS DE DETECTION AU NIVEAU LOCAL :

- **Désignation d'un référent de détection départemental** pour harmoniser le système de détection ;
- Mise en place d'un cahier des charges, en accord avec le plan d'action régional de détection ;
- Organisation de 4 à 5 journées de détection, durant la saison ;
- Organisation d'un tournoi départemental détection par catégorie pour qualifier les meilleurs jeunes au Tournoi Régional de Détection ;
- Organisation de stages détection pendant les vacances scolaires (3 stages d'au moins 2 jours) ; invitation du responsable régional de détection
- Participation obligatoire des qualifiés départementaux au Tournoi Régional de Détection ;
- Participation obligatoire aux stages régionaux de détection (qualifications - privilégier les stages régionaux) ;
- Organisation des compétitions adaptées pour les moins de 9 ans. (Critérium Fédéral, Grand Prix Jeunes, Tops départementaux, etc....)

RESUME DE CE QUI FAUT RETENIR SUR LES ACTIONS DE RECRUTEMENT ET DE DETECTION

Années de naissance pour la détection : 2005, 2006, 2007

- Ecrire un projet détection départemental en début de saison (en indiquant toutes les actions, les noms des joueurs, le volume d'entraînement, nom du référent, les référents des clubs, le budget, etc...);
- Envoyer au plus tard 10 Octobre, la liste définitive du groupe de détection à la CTL (même si non-définitive);
- Mettre en place un groupe de détection départemental, avec un référent, faire au moins 4 à 5 regroupements dans la saison et organiser des stages pendant les vacances scolaires;
- Organiser un top de détection départemental, afin de qualifier les jeunes pour l'échelon régional, préciser la date du top de détection départemental.

La Ligue mettra à disposition des outils pédagogiques et versera **une aide de 600 €** dont : 25% pour les actions de recrutement, 25% pour les actions de détection, 25% pour l'augmentation des licences poussins et 25% pour la participation aux Tops de détection départemental et régional.

Titre II – LA FORMATION DES JEUNES et LE PERFECTIONNEMENT DE TOUS LES JEUNES :

LA STRUCTURE DEPARTEMENTALE : CDEF

L'OBJECTIF DE CETTE STRUCTURE :

Un cahier des charges a été établi avec la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et la Région. Il est impératif que chaque comité respecte ce cahier des charges pour avoir le soutien de la Ligue.

Quelques rappels indispensables :

- Mettre en place la structure d'entraînement CDEF pour les jeunes de la catégorie B1 à C2 (si pas le profil du pôle ou autre motif, cependant ils seront considérés comme partenaire d'entraînement); 7 à 10 jeunes maximum (avec une majorité de jeunes dans les catégories benjamins-Minimes (et au moins 5 jeunes). Les poussins (très bons profils) peuvent être répertoriés. L'objectif est de former des athlètes pour entrer au pôle espoir dans les années proches (1 à 3 ans);
- Utiliser les outils pédagogiques (Grands thèmes de l'entraînement pour les jeunes, programme physique);
- Volume d'entraînement au moins 7 à 8 H par semaine;
- Organisation de stages pendant les vacances scolaires, pour les jeunes des structures départementales;
- Recrutement sur les structures départementales, des meilleurs profils jeunes entre 9 à 12 ans, pour pouvoir intégrer le pôle espoir régional.
- Structure d'entraînement ouverte pour accueillir des sportifs du pôle espoir de son département ou autres comités de la région.

LES STAGES DE PERFECTIONNEMENT :

Organisation de stages de perfectionnement pendant chaque « petite » vacance scolaire, (par territoire ou pays), ouvert à tous, pouvant bénéficier aux joueurs, étant hors des structures départementales ou régionales, et ne pouvant pas ou peu, bénéficier d'encadrement dans leur club.

La ligue versera **une aide de 500 €** dont 50% pour ces 2 postes.

Titre II – LA FORMATION ANIMATEUR FEDERAL:

- Organisation sur le département du début de la formation animateur fédéral **les 15 et 16 Novembre 2014**. Cette formation débouchera sur une attestation d'initiateur régional et sera encadrée par le CSD ou un référent désigné avec l'accord de la CTL chargée de l'habilitation : **8 cadres minimum formés par saison / comité** ;
 - Promotion et diffusion de l'information de cette organisation sur le département ;
- La ligue donnera tous les supports pédagogiques (Cd ou clé USB avec le contenu de la formation), attestations, prêt de matériel (raquettes combi....). Il faudra en faire la demande à la CTL (au moins 3 semaines avant la formation).
- La ligue versera **une aide de 250 €** pour cette organisation dans le département (y compris les frais de déplacements.)

Titre III – L'IMPLICATION DU C..S.D. DANS L'EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE :

Tous les CSD font partie intégrante de la Commission Technique Régionale et devront participer aux réunions organisées par la CTL durant la saison sportive ainsi qu'aux formations continues proposées ;
L'implication du CSD dans l'encadrement des stages régionaux ou d'équipes régionales ou intervenants dans les formations techniques, donnera droit à une indemnisation forfaitaire fixée par la Ligue, chaque saison ;
L'implication du CSD – au même titre que les entraîneurs de clubs- doit être considéré comme une formation continue, afin de vivre les évolutions techniques de notre sport ; (Officialisation des nominations par la C.T.L.)

Barème des Indemnités pour la saison 2014-2015 :

Interventions	Forfait	Observations
STAGES par journée avec nuitée (roulement de garde)		
Intervenant « Expert »	115 €	Y compris préparation et bilan du stage
« Assistant » Intervenant	95 €	Intervenant cadre en cours de Formation 50 %
STAGES par journée sans nuitée		
Intervenant « Expert »	95 €	Y compris préparation et bilan du stage
« Assistant » Intervenant	75 €	Intervenant cadre en cours de Formation 50 %
Formation initiateur régional : intervenant les CSD (y compris frais de déplacements)	250 €	
Formation animateur fédéral ou entraîneur fédéral		
Intervenant « Expert »	290 €	Y compris préparation et bilan du stage
« Assistant » Intervenant	220 €	Intervenant cadre en cours de Formation 50 %
Formation Jeune animateur fédéral		
Intervenant « Expert »	390 €	Y compris préparation et bilan du stage
« Assistant » Intervenant	310 €	Intervenant cadre en cours de Formation 50 %
ENCADREMENT EURO MINICHAMP'S avec nuitée (roulement de garde)		<i>Y compris déplacement / Transport</i>
Encadrement des équipes	250 €	Y compris réunions de débriefing et bilan
ENCADREMENT MINI-INTERLIGUES et CHPT DE France DES REGIONS avec nuitée (roulement de garde)		<i>Y compris déplacement / Transport</i>
Encadrement des équipes	200 €	Y compris réunions de débriefing et bilan

+ Frais de déplacement (hors Euro Minichamp's, Mini-Interligues et Chpt de France des Régions)

Base 0,25 € du Km et si-covoiturage possible et non utilisé 0,13 € du Km.

L'intervention d'éducateur lié avec un comité ou un club, doit faire l'objet d'une convention.

CHAPITRE 2 – LA FORMATION DE CADRES TECHNIQUES, EN ARBITRAGE et DE DIRIGEANTS :

- Le comité devra inciter à la formation de cadres techniques :
 - o Animateur fédéral : minimum 4 par saison ;
 - o Entraîneur Fédéral : minimum 3 par saison.
- Le comité devra inciter à la formation de cadres en arbitrage :
 - o Arbitres de clubs ou régionaux : minimum 12 par saison ;
 - o Juge-Arbitres par équipes (JA1) : minimum 12 par saison ;
 - o Juge-Arbitres des épreuves individuelles (JA2) : minimum 5 par saison ;
 - o Juge-Arbitres de tournois (JA3) : minimum 3 par saison.
- Promotion de toutes les formations de dirigeants mises en place sur les comités et/ou la région.

La ligue versera **une aide de 200 €** pour ces actions en faveur de ces formations.

CHAPITRE 3 – LE DEVELOPPEMENT :

Titre I – LA PRATIQUE FEMININE :

Dynamiser la pratique féminine en organisant différentes actions dans le but d'augmenter le nombre de pratiquantes et de relance un championnat par équipes féminin départemental puis régional.

- Organisation de regroupements de féminines avec 2 axes :
 - o Animations – Loisirs (Plaisir Ludique – Ping-Tonic – Entretien/santé) ;
 - o Compétitions animations (Style Coupe Davis, par équipe de 2 joueuses).
- Organisation de stages féminins (possible, le matin des regroupements) ;
- Promotion de la pratique féminine sur ces 2 axes, dans les clubs ;
- Participation aux regroupements féminins régionaux (Compétitions & Stages).
- Autres actions innovantes destinées au développement de la pratique des féminines

La ligue versera **une aide de 500 €** pour ces actions en faveur des féminines.

Titre II – LE DEVELOPPEMENT QUANTITATIF :

- La création de clubs ou de sections de clubs (Axe prioritaire) ;
- Actions promotionnelles (Opération : licenciation événementielle)
- Un outil « guide de la création d'un club » pourrait aussi servir à la prospection....
- Le développement des publics loisirs, l'adaptation d'accueil et d'encadrement ;
- L'ouverture vers les différents publics Handicapés Physiques et Intellectuels ;
- L'ouverture vers les différentes fédérations affinitaires (UNSS, USEP, etc....)
- Promouvoir les interventions en milieu défavorisé (Quartiers difficiles, milieu carcéral...)

Aide en pourcentage de progression du total des licences sur le département :

Par 1% sur les licences compétitions : valeur de 100 € (Ex. 10% = 1000 €)

Par 1% sur les licences promotionnelles : valeur de 50 € (Ex 10% = 500 €)

Un système de bonus-malus sera mis en place, chaque année sur ces bases :

La perte de x % entraînant à l'inverse un retour d'aide, l'année suivante;

La photographie étant les bases du total des licences de la saison 2012-2013

L'arrêté du décompte de progression se fera chaque année le 15 JUIN ;

DISPOSITIONS et ACCORD COMMUN :

L'acceptation de cette convention implique :

- ***la présence sur tous les documents officiels du comité, des logos de la Ligue du Poitou-Charentes de Tennis de Table et de la FFTT ;***
- ***l'application de la charte « développement durable » de la ligue et sa vulgarisation.***

Le comité s'engage à fournir en fin de saison, tous les justificatifs correspondants à toutes les actions décrites.

La ligue s'engage à verser en début de saison, 50% des aides fixes. Le solde, au reçu des justificatifs et de leurs conformités par rapport aux engagements, sera versé en fin de saison.












Fait en doubles exemplaires, à..... Le

Pour le Comité Départemental,
Mme LATREUILLE Fabienne, Présidente

Pour la Ligue du Poitou-Charentes,
M. BOUVIER Gilles, Président

CHARTRE DU BON ECO-PONGISTE :

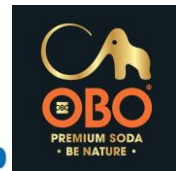
En une manche gagnante

Point 1		Je suis un Eco-pongiste 365 jours par an même si je ne suis pas à l'entraînement
Point 2		Chaque jour, l'Eco-pongiste préserve son environnement sportif et naturel grâce à des gestes simples (éteindre la lumière, ramasser les balles, fermer les portes,...)
Point 3		J'apprends les gestes simples à mes camarades de club et de l'école
Point 4		Je joue avec tout le monde même si j'ai l'impression que mon partenaire est différent
Point 5		Je respecte les autres dans mon club et mon environnement
Point 6		J'utilise à l'entraînement comme en compétition ma gourde pour boire, au lieu d'acheter des verres jetables ou des bouteilles d'eau
Point 7		A l'entraînement comme en compétition, je ne laisse pas tomber mes papiers de pique-nique par terre, je pense à les jeter dans la poubelle
Point 8		Je jette mes déchets à la poubelle
Point 9		Je trie mes déchets à l'entraînement comme à la maison
Point 10		Je recycle mon matériel de Tennis de Table usagé, en donnant par exemple mes balles cassées, mes vieux revêtements.
Point 11		Je pratique le co-voiturage pour aller à l'entraînement ou en compétition

Partenaires officiels de la Ligue :



DEVELOPPONS ENSEMBLE
L'ESPRIT D'EQUIPE SOCIETE GENERALE



Signatures :